

Les pièges de Manille peuvent se refermer sur quiconque. Un Vaudois témoigne

Le Zurichois Remo Dalla Corte, dont le procès reprend demain aux Philippines, risque la peine de mort pour détention de drogue. Il clame pourtant son innocence. Un Vaudois d'Epalinges raconte à son tour une expérience terrifiante.

Bâti en athlète, Olivier Racine, 32 ans, a fait les quatre cents coups à Epalinges avant de se retrouver, un diplôme d'employé de commerce en poche, à la gestion opératoire du CHUV. En 1989, il quitte le vaisseau hospitalier des hauts de Lausanne et met le cap sur l'Asie, où il vivra quatre années d'une étonnante



PAR
Federico CAMPONOVO

densité. Installé en Thaïlande, à Phuket, il donne des cours de planche à voile et de parachute ascensionnel. Huit mois par année, il voyage.

Les lecteurs de *24 Heures* connaissent déjà l'une des facettes du personnage: l'été dernier, un pari un peu fou l'a amené à tenter une traversée nocturne du Léman qui s'est soldée par un échec après avoir mis en émoi bon nombre de secouristes (nos éditions du 13 août).

Pourtant, en dépit des apparences, Olivier Racine s'est aujourd'hui assagi. Dans le petit studio palinard qu'il partage avec son amie suédoise, il couche sur le papier, inlassablement, le récit de ses aventures asiatiques. Le premier tome — 580 pages — est prêt et attend un éditeur. Il aura fallu le drame de son compatriote Remo Dalla Corte pour distraire notre homme de son travail. Car, en 1990, à Manille, Olivier Racine a bien failli se faire piéger par la police locale. Son témoignage a valeur d'exemple. Et d'avertissement.

Découverte nocturne

«En juin 1990, j'ai quitté Phuket à bord d'un yacht. Destination Singapour et Manille. En arrivant aux Philippines, le propriétaire du bateau a souhaité en disposer pendant deux ou trois jours. Nous nous sommes donc retrouvés à terre, deux amies et moi, sans nos passeports, restés sur le bateau. Un soir, je décide, seul, de partir à la découverte nocturne de la ville.»

Olivier Racine échoue dans un bar à putes du quartier chaud de la capitale, l'Ermita, où il se fait rapidement aborder par un garçon de 13 ou 14 ans qui lui propose une fille. Devant son refus, le jeune homme lui offre de la drogue et essuie une nouvelle fin de non-recevoir. «Je voulais éviter de le vexer, précise Olivier Racine, je ne l'ai donc pas pris de haut. Pendant la discussion, il sort une cigarette. Peu après, il

descend du tabouret de bar sur lequel il était juché et fait mine, clope au bec, de lacer ses baskets. Soudain, la fumée semble le gêner, il se frotte un œil, pleurniche, et, dans un mouvement brusque, me tend la cigarette. Bêtement, pour l'aider, je la saisis...»

Plutôt que de se rasseoir, le gamin s'éloigne alors d'Olivier Racine, qui n'a guère le temps de s'en étonner. Quelques secondes plus tard, le Vaudois est ceinturé par deux hommes surgis dans son dos, qui le jettent à terre. Les clients du bar fuient et forment un attroupement à l'extérieur, où déboulent deux autres policiers, également en civil mais la main sur le pistolet.

Deux seules questions

Olivier Racine, bien entouré, se retrouve au poste de police. «Un homme aux cheveux blancs, très élégant, m'interroge, entouré de quatre collègues, se souvient-il. Celui qui me paraît être le chef me demande comment un type qui a l'air aussi sportif que moi peut faire des choses pareilles. Après avoir affirmé que le gamin s'est échappé, et en tendant un sachet dans lequel se trouve la clope, il répond par deux questions à mes explications: «Savez-vous ce que contient cette cigarette et qui la tenait entre ses doigts?» Que voulez-vous que je lui dise?»

Aux environs de trois heures du matin, Olivier Racine comprend que, s'il ne veut pas vivre deux ans à l'ombre, il lui faudra passer à la caisse. Mais il redoute d'être accusé de corruption de fonctionnaire.

«Finalement, voyant que je n'offrais pas d'argent, le policier me tend une feuille en me demandant d'y inscrire le nom et l'adresse de mes parents. Là, je craque et, de crainte de les briser de chagrin, je propose une contribution pour les frais d'arrestation. Tout se calme brusquement. On me demande combien je possède: 1500 dollars. Au bout du compte, on transige à 1000 dollars. Le reste, j'en ai besoin pour continuer à vivre.»

La conversion des chèques de voyage en monnaie sonnante et rébuchante, qui nécessite la récupération du passeport du Vaudois à bord du bateau, occupe le reste de la nuit.

Le lendemain, Olivier Racine peut enfin quitter la capitale des Philippines. «Lumières coupées par le temps, écrit-il dans le chapitre de son livre consacré à cette mésaventure, Manille n'est plus et j'en suis fou de joie.»

F. Cn. □



A Phuket, quatre mois par année. Olivier Racine (deuxième à partir de la gauche) avec son équipe.

DR

«T'as tout compris!»

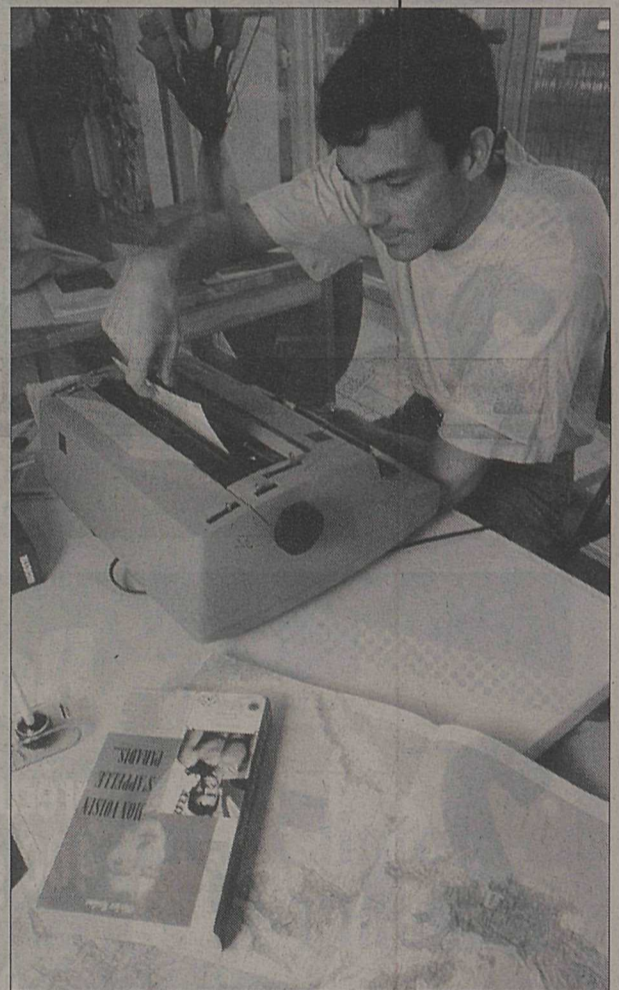
Nous publions un extrait du livre d'Olivier Racine. Il s'agit du dialogue qui met un terme à son aventure à Manille. L'interlocuteur est un policier.

«L'année passée, un Allemand, dans ton cas, nous a pris de haut, du genre: «Appelez mon ambassade, je ne parle pas avec des sous-merdes, tu vois ce que je veux dire?» — «Je vois. Et alors?» — «On l'a laissé faire le seigneur, un moment, ensuite on l'a enfermé. Quand il a compris que la situation ne tournait pas à son avantage, il s'est mis à genoux et nous a proposé tout ce qu'il avait, un transfert bancaire d'Allemagne de 10 000 dollars, et tu sais ce que le chef lui a répondu? Il lui a dit d'aller se faire foutre, son argent il pouvait se le mettre au cul.»

«Ici, aux Philippines, il y a une chose que les touristes doivent savoir. Ce n'est pas les Européens ou les Américains qui font la loi, si cet enfoiré d'Allemand pense qu'on est des merdes, libre à lui, mais ces merdes, elles lui disent merde. Chaque homme a un prix, comme on dit, mais notre honneur, lui, n'est pas à vendre.

Les colonies, c'est fini depuis longtemps, comprende?» — «Et il a pris combien?» — «Trois ans!» — «S'il avait coopéré, combien vous lui auriez demandé?» — «Ça dépend du bonhomme, on sait très bien qu'un touriste possède de l'argent, s'il nous propose 50 dollars, c'est qu'il se fout de notre gueule, alors on lui laisse une autre chance, mais souvent ils ne savent pas la prendre, et quand la machine est en route, c'est trop tard.» — «Et si j'avais eu 9000 dollars sur moi?» — «On t'aurait pris 8500 dollars!» (Petits rires). «Et si je n'avais rien eu?» — «Prison, amigo!» — «Je vois, en fait, j'ai eu de la chance!» — «T'as tout compris!»

Comme quoi, moins on a de travailler sur soi, contrairement à ce que les gens pensent, mieux l'on se porte. Vive les transferts bancaires... Ironie du sort, et c'est loin d'être un hasard, j'avais imaginé qu'un jour il ne serait pas impossible que quelqu'un me fasse signer mes traveller's, évidemment pas remboursables dans ces conditions, sous la menace. Ce cas de figure s'est présenté aujourd'hui, et je viens d'économiser un joli paquet de dollars.»



Olivier Racine: «En écrivant, je revis mes quatre années d'Asie avec une incroyable intensité.» Blaise Kormann

Un procès pour l'exemple?

Le procès du Zurichois Remo Dalla Corte et de son camarade allemand Helmut Herbst doit reprendre demain après une suspension de deux semaines (nos éditions du 5 novembre). Les deux hommes, accusés de détention de drogue, risquent la peine de mort. Le châtiment suprême a été rétabli en janvier dernier par le Parlement philippin pour les cas portant sur la saisie de plus de 700 grammes de stupéfiants.

Lors de l'ouverture du procès, le 3 novembre à Calapan, le procureur a rappelé les graves accusations qui pèsent sur les deux Européens, dans le bungalow desquels 22 kg de haschisch ont été découverts au début du mois d'avril dernier.

Depuis leur incarcération, Remo Dalla Corte, 31 ans, et Helmut Herbst, 46 ans, n'ont pas cessé de crier leur inno-

cence. Pour le procureur, en revanche, la drogue a été découverte de façon fortuite lors d'un contrôle des autorisations de séjour par les services d'immigration. Un fonctionnaire, qui a pris part à l'opération, a affirmé qu'Helmut Herbst avait tenté de dissimuler la drogue sous une couverture, ajoutant que l'Allemand savait que son camarade suisse possédait de la drogue. Toujours selon ce fonctionnaire, Remo Dalla Corte a reconnu la présence de la drogue lors de son arrestation.

Démarche spontanée

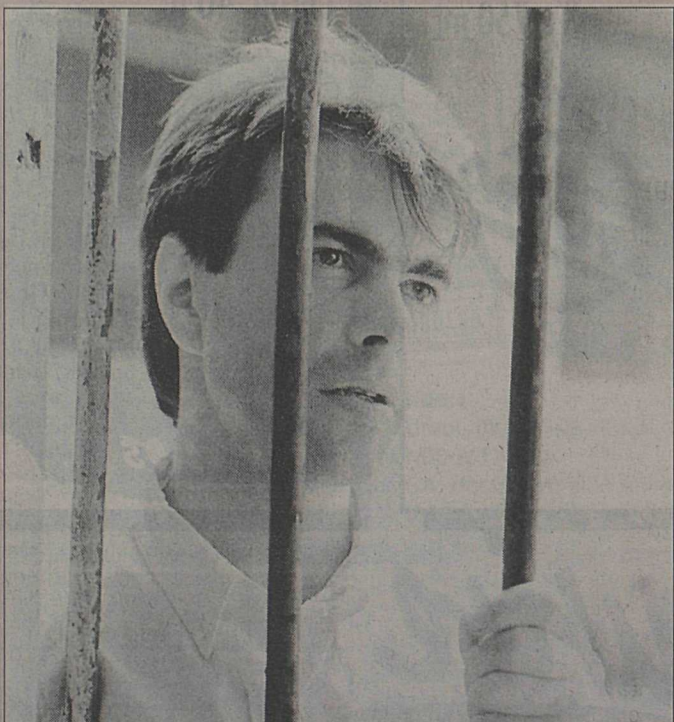
Helmut Herbst a qualifié ces accusations de mensonges. Quant à Remo Dalla Corte, il nie avoir avoué quoi que ce soit et précise qu'il était absent du bungalow au moment de l'intervention des services d'immigration. Il s'est ensuite présenté

spontanément à la police en apprenant l'arrestation de son camarade.

La défense a souligné pour sa part que la personne qui avait loué le bungalow aux deux accusés, un Allemand déjà impliqué dans des affaires de drogue, a disparu. Les avocats de Dalla Corte et Herbst soupçonnent aussi la justice philippine de vouloir faire un exemple après le renvoi dans leur pays, en août dernier, d'une dizaine d'Indiens convaincus de trafic de drogue alors que quatre Philippines étaient dans le même temps condamnés à la chambre à gaz pour des délits analogues. A l'époque, l'opinion publique s'était émue de cette justice à deux vitesses.

Pour la première fois, un ressortissant suisse risque la peine capitale pour un délit en relation avec la drogue.

F. Cn. □



Remo Dalla Corte est le premier Suisse à risquer la peine de mort pour une affaire de drogue.

AP